



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2018

*L'An deux mille dix-huit, le 26 janvier à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE, étant assemblé,  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence du maire, Monsieur Pierrot  
HESTIN.*

Nombre de conseillers  
élus :

19

Nombre de Conseillers  
en fonction :

19

Conseillers présents :

14

Procurations :

3

Absent(s) :

2

Présents : M. Pierrot HESTIN, M. Denis PETIT, Mme Claudine EGERMANN, M. Michel MOUILLÉ, Mme Christiane FORCHARD, Mme Pascale LICHTENAUER, M. Gilbert CRAMPÉ, M Laurent Walter, Mme Francine SOSSLER, Mme Eliane CÉBOKLI, M. Steve QUIRIN, M. Gérard GASPERMENT, Mme Maud PETITDEMANGE et M. Pascal FEIL.

Absents excusés : Mme Corinne MOUILLÉ, Mme Christine BATLOT et Mme Aline FINANCE.

Absents non excusés : M. MINGAT Jean-Paul et M. MOUGINY Jacquy.

Procuration(s) : Mme Corinne MOUILLÉ donne procuration à M. Michel MOUILLÉ, Mme Aline FINANCE donne procuration à M. Denis PETIT et Mme Christine BATLOT donne procuration à M. Gilbert CRAMPÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Denis PETIT.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

### L'ordre du jour :

- 1.
2. Approbation du P.V. du 24 novembre 2017,
3. Forêt – approbation du programme de travaux 2018,
4. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel et d'électricité,
5. Fixation des prix de vente des anciens ordinateurs de l'école,
6. Vente par les consorts REBEL à la commune,
7. Signature d'une convention entre la commune et la CCVA,
8. Désignation d'un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge,
9. Accord de principe TDF ;
10. Acquisition d'une maison au 40, rue Clémenceau.

POINTS DIVERS

**DEL2018\_01\_001****Approbation du PV du 24 novembre 2017**

Monsieur Denis PETIT informe le conseil municipal qu'il y a eu une erreur de transcription dans le vote de la délibération n° DEL2017\_11\_067- mise en place du RIFSEEP. En effet, le vote était de 2 abstentions et non 2 contre.

Concernant ce point, Monsieur QUIRIN pense qu'il y a plus d'informations dans le compte rendu que lors de la présentation en séance. Mme FORCHARD ne comprend pas pourquoi la délibération fait 5 pages de long et estime qu'elle n'a pas été mise au courant de la totalité du contenu de cette délibération.

M. PETIT l'informe que toutes les informations ont été projetées par power point lors du conseil et que tous les points de la délibération ont été abordés lors du dernier conseil sauf toute la partie légale de délibération (textes et lois s'y référant).

Concernant également ce point, Mme Pascale LICHTENAUER souhaiterait avoir un tableau comparatif dans lequel figurent les indemnités que touchaient les agents avant la mise en place du RIFSEEP et après la mise en place.

M. le maire l'informe que les agents sont largement bénéficiaires après la mise en place du régime indemnitaire et qu'il fera un point sur la question en fin d'année 2018.

**Le PV du 24 novembre 2017 est approuvé par :**

**11 VOIX POUR**

**1 VOIX CONTRE :** Mme FORCHARD

**5 ABSTENTIONS :** Mme Pascale LICHTENAUER, Mme Claudine EGERMANN, Mme Eliane CÉBOKLI, Mme Maud PETITDEMANGE et M. Steve QUIRIN.

**DEL2018\_01\_002****Forêt - approbation du programme de travaux 2018**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le programme de travaux pour l'année 2018, à savoir :

<b>BILAN D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Recettes brutes</b>	
SIVU	36 370.00	parcelle 1.a	8 050.00
Abattage et façonnage ETF	29 717.00	Parcelle 1.b	28 370.00
Coupes mécanisée	32 040.00	Parcelle 12	24 580.00
Honoraires ONF	8 235.00	Parcelle 17	13 030.00
Assistance à la gestion de la main d'œuvre	1 819.00	Parcelle 22.a	21 100.00
Autres dépenses	1 819.00	Coupes mécanisées	40 720.00
		Chablis	24 750.00
<b>Total dépenses H.T.</b>	<b>110 000.00</b>	<b>Total recettes H.T.</b>	<b>160 600.00</b>
<b>Recettes nettes (exploitations) totales H.T. : 50 600.00 €</b>			

Les travaux concernant l'entretien de la piste en parcelles 28a et la mise en place de la barrière ne seront pas effectués cette année et donc déduits du montant total du devis O.N.F.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le programme de travaux ainsi présenté
- **CHARGE** le maire d'en informer les services de l'O.N.F.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y référant.

**DEL2018\_01\_003**

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel et d'électricité**

Monsieur le maire expose :

« Suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz naturel et de l'électricité la mise en concurrence devient obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessous :

- Bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 KWh par an,
- Bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 KVA (tarifs jaunes et verts).

Pour faciliter les démarches de ses communes membres et des autres acheteurs publics et pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix la Communauté de communes du Val d'Argent propose, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité sur son territoire.

Une convention constitutive de ce groupement de commande doit être signée par les membres du groupement. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Lancement immédiat d'une MAPA (dans l'attente de la mise en place de l'accord-cadre) pour la fourniture de gaz naturel sur les 1ers mois de 2018 pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - OPH Val d'Argent Habitat

- Hiver et printemps 2018 : mise en place d'accord-cadre et passation de marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel à partir de la date d'échéance de la MAPA pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - OPH Val d'Argent Habitat
  
- Printemps 2018 : mise en place d'accord cadre et passation de marché subséquent pour la fourniture d'électricité à partir du 01/01/2019 pour les membres suivants :
  - CCVA
  - Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
  - Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
  - OPH Val d'Argent Habitat
  - Commune de LIEPVRE
  - Institution les Tournesols

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commande à l'échelle du Val d'Argent pour l'achat de fourniture de gaz naturel et d'électricité,
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEL2018\_01\_004**

#### **Fixation des prix de vente des anciens ordinateurs de l'école**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les anciens ordinateurs de l'école primaire vont être proposés à la vente.

Un prix de vente de 30.00 € pour un PC complet (tour, écran, clavier et souris) est proposé à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE FIXER** le prix de vente des ordinateurs à 30.00 € pièce
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à l'opération

#### **DEL2018\_01\_005**

#### **Vente par les consorts REBEL à la commune**

En date du 3 janvier 2001, Maître SPEYSER, notaire à Ste Marie aux Mines a reçu les actes de vente comportant une cession des consorts REBEL à la commune des parcelles cadastrées en Section 1 n° 500/94, 505/94 et 503/94.

À l'époque 2 parcelles auraient été oubliées lors de la vente, il s'agit des parcelles n° 501/94 et 504/94.

Par courrier en date du 5 octobre 2017, Maître DUKIC-JARTY, notaire de M. REBEL souhaite savoir si la commune est toujours prête à acquérir ces 2 parcelles.

Le 16 octobre 2017, Monsieur le maire fait savoir au notaire qu'il souhaite acquérir ces parcelles au « franc symbolique » conformément à la proposition de M. Jean-Marie REBEL.

La commune de Lièpvre souhaite acquérir ces 2 parcelles à « **l'euro symbolique** » et non au « franc symbolique » comme stipulé dans le courrier du 16/10/2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :**

- **D'ACQUERIR** ces parcelles à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**DEL2018\_01\_006**

**Signature d'une convention entre la commune et la CCVA**

La commune de Lièpvre a proposé en 2017 à la CCVA afin de soutenir financièrement cette dernière, de prendre à sa charge le coût des réparations du chauffage du Centre multi accueil de Lièpvre.

La communauté de communes du Val d'Argent a déjà mandaté la somme de 13 161.55 € et engagé sur 2018 la somme de 14 874.70 €, soit un total de 28 036.25 €

Afin de pouvoir verser cette subvention à la Communauté de Communes du Val d'argent, il y a lieu de rédiger une convention entre les deux parties qui devra faire l'objet d'une validation par le conseil municipal et le conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCORDER** à titre exceptionnel une subvention pour le financement des travaux de réparation du chauffage à hauteur de 30.000 €,
- **CHARGE** le maire de rédiger ladite convention,
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 la somme de 30.000.00 €
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'opération.

**DEL2018\_01\_007**

**Désignation d'un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune doit désigner un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge suite à la démission de M. JOHO.

En date du 9 janvier 2018, la commune a réceptionné en mairie la candidature de M. VETEAU Roger pour le poste d'estimateur. Le maire propose cette candidature au conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- DE NOMMER M. VETEAU Roger estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période 2018-2024,
- CHARGE le maire d'informer M. VETEAU que sa candidature a été retenue,
- CHARGE Monsieur le maire d'établir l'arrêté de nomination et de l'envoyer aux Services de la Préfecture ainsi qu'à l'intéressé,
- CHARLE le Maire d'en informer le public par voie d'affichage.

**DEL2018\_01\_008**

**Accord de principe TDF**

Monsieur le maire informe le conseil municipal être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à cette dernière d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur un terrain au lieu-dit « Raincorne » à Lièpvre, situé en section 12 parcelle 334.

Ledit terrain d'une contenance d'environ 160 m<sup>2</sup> et destiné à accueillir un pylône pour un loyer annuel de 3 700.00 €.

Dans l'attente de finaliser l'opération, TDF sollicite le conseil municipal pour un accord de principe quant au démarrage de l'étude.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** TDF à effectuer toutes études en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation,
- **AUTORISE** TDF à effectuer toutes démarches administratives, notamment dépose d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire, en vue de l'édification et de l'exploitation du site,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la maison située au 40, rue Clémenceau à Lièpvre souhaite vendre sa maison. La commune serait éventuellement intéressée pour racheter cette maison afin d'agrandir son projet de hall de marché prévu au 36, rue Clémenceau.

Madame Francine SOSSLER quitte la salle.

En date du 12/09/2017, la commune a fait estimer la maison par les domaines.

Les domaines ont estimé la maison à 137 000.00 € avec une marge de négociation de 10%.

Le maire propose au conseil municipal de racheter cette maison en faisant une offre au propriétaire de 145 000.00 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 VOIX POUR, décide :**

- **DE FAIRE** une proposition de 145 000.00 € pour le rachat de la maison,
- **CHARGE** le maire d'en informer le propriétaire,
- **DECIDE** d'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2018,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Mme Francine SOSSLER rejoint le conseil.

## POINTS DIVERS

### a) Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe le conseil municipal des D.I.A. signées dans le cadre de sa délégation d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains :

- Vente d'une maison sise au 10, rue de la vieille fontaine en section 2 parcelle 1097 appartenant à Mme PIERRE Bernadette
- Vente d'une maison située au 38, route de Rombach le Franc en section 4 parcelles 269, 270 et 271 appartenant aux conjoints THOMAS.

### b) Dispositif numérique de recueil de données biométriques.

Au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le Département du Haut-Rhin sera renforcé de 4 dispositifs supplémentaires de recueils des données biométriques afin de faciliter la délivrance des cartes nationales d'identité ainsi que les passeports sur le territoire.

La commune de Lièpvre souhaiterait faire une demande dans ce sens et charge M. le maire de faire le nécessaire.

c) OSJC – remerciements pour le Téléthon 2017

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de l'OSJC dans lequel il remercie chaleureusement la commune d'avoir répondu présent et d'avoir apporté son soutien au Téléthon 2017 organisé le vendredi 8 et le samedi 9 décembre.

Cette manifestation a rencontré un vif succès et a permis de remettre à la coordination départementale un chèque de 5 740.00 €.

d) Candidats PETR

Monsieur le maire lance un appel à candidature pour représenter la commune au sein du PETR lors de ses réunions.

M. QUIRIN Steve se porte candidat.

e) Information de M. FEIL

M. FEIL informe le conseil municipal que beaucoup de personnes du village se plaignent de l'augmentation du coût de l'eau et surtout de la mauvaise qualité de l'eau.

f) Intervention de Mme CÉBOKLI

Mme CÉBOKLI souhaite savoir si toutes les associations sont obligés d'utiliser le nouveau formulaire concernant les demandes de subvention. Elle précise que l'association des Anciens combattants et des donneurs de sang n'arriveront jamais à remplir ce formulaire.

Le maire l'informe que les responsables d'association pourront passer en mairie pour se faire aider.

Mme CÉBOKLI souhaite également savoir s'il faut une autorisation spéciale pour faire un feu d'artifice, même avec un artificier.

Le maire l'informe qu'il faut une autorisation spéciale à demander en Préfecture.

g) Intervention de M. Michel MOUILLÉ

M. MOUILLÉ informe le conseil municipal que les travaux d'installation du parcours de santé sont désormais achevés.

h) Informations de Mme Pascale LICHTENAUER

Mme LICHTENAUER fait part au conseil municipal de 2 informations :

- Une grève aura lieu mardi 6 février dans tous les EHPAD, elle invite les membres du conseil municipal à faire partie du mouvement à l'Hôpital de Ste-Marie-aux-Mines de 12h00 à 14h30.
- La grande cavalcade de carnaval aura lieu le 3 et 4 mars 2018. Cette année il n'y aura plus de cavalcade des enfants. Les enfants défilent derrière la voiture ouvreuse.



i) Intervention de Mme Claudine EGERMANN

Mme EGERMANN remercie la municipalité, de la part de M. COLLIN et de tous les enfants, pour le séjour neige. Les enfants ont été très satisfaits et très contents de leur séjour.

Elle signale également qu'il faudrait remettre de la peinture sablée ou des bandes anti-dérapantes sur les marches intérieures de l'école afin d'éviter que des enfants ne chutent dans les escaliers, comme cela est déjà arrivé.  
Cette demande a déjà été faite à plusieurs reprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 26 janvier 2018  
Le Maire,

Pierrot HESTIN.